

ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS
BUREAU DE LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE
47 EAST SOUTH TEMPLE STREET, SALT LAKE CITY, UTAH 84150-1200

2 avril 2018

Destinataires : Autorités générales, présidences générales d'auxiliaires, soixante-dix d'interrégion, présidents de pieu, de mission et de district, évêques et présidents de branche, conseils de pieu et de paroisse

(À lire à la réunion de Sainte-Cène)

Objet : Servir avec des collègues de la Prêtrise de Melchisédek et des Sociétés de Secours renforcés

Chers frères et sœurs,

Le ministère du Sauveur donne l'exemple des deux grands commandements : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée » et « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Matthieu 22:37, 39). Dans cet esprit, Jésus a aussi déclaré : « Vous êtes ceux que j'ai choisis pour servir ce peuple. » (3 Néphi 13:25)

Afin de concentrer les efforts des collègues de la Prêtrise de Melchisédek et des Sociétés de Secours sur le service tel que le Sauveur l'a enseigné, nous annonçons les modifications suivantes :

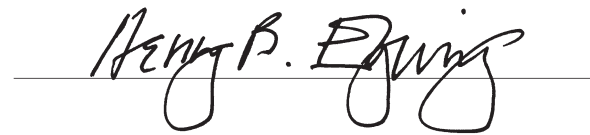
- **Au niveau de la paroisse, un seul collègue de la Prêtrise de Melchisédek.** Les membres des collègues d'anciens et des groupes de grands prêtres sont à présent regroupés en un seul collègue, avec une seule présidence. Le collègue est appelé le « collègue des anciens » et les groupes de grands prêtres de paroisse n'existent plus.
- **Au niveau du pieu, un seul collègue de grands prêtres.** La présidence de pieu continue de présider le collègue des grands prêtres. Les membres de ce collègue sont uniquement les grands prêtres qui servent actuellement dans la présidence de pieu, les épiscopats, au grand conseil et comme patriarches en service.
- **Le service pastoral remplace l'instruction au foyer et les visites d'enseignement.** Les programmes distincts de l'enseignement au foyer et des visites d'enseignement sont maintenant un effort coordonné appelé « service pastoral », supervisé par les présidences du collègue des anciens et de la Société de Secours sous la direction de l'évêque. Le service pastoral consiste à veiller sur les autres et à répondre à leurs besoins spirituels et temporels à la manière du Christ.
- **Intégration des jeunes dans le service pastoral.** Le service pastoral peut inclure les lauréoles et les églantines faisant équipe avec des sœurs de la Société de Secours, les prêtres et les instructeurs continuant de faire équipe avec des détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek.

Les modifications relatives aux collèges doivent être mises en place rapidement. La mise en place du service pastoral prendra peut-être un peu de temps, mais elle doit être effective dès que possible. Pour plus de renseignements, consultez le site ministering.lds.org/fra.

Fraternellement,

Handwritten signature of Russell M. Nelson in cursive script, positioned above a horizontal line.

Handwritten signature of Dallin H. Oaks in cursive script, positioned above a horizontal line.

Handwritten signature of Henry B. Eyring in cursive script, positioned above a horizontal line.

La Première Présidence

Objet : Servir avec des collèges de la Prêtrise de Melchisédek et des Sociétés de Secours renforcés

ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS

Document joint à la lettre de la Première
Présidence datée du 2 avril 2018

La vie et le ministère de Jésus donnent l'exemple des deux grands commandements : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée » et « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Matthieu 22:37, 39). Nous, membres de l'Église du Sauveur qui désirons vraiment être ses disciples, devons suivre son exhortation d'aimer et de servir notre Père céleste et ses enfants. Le Sauveur a dit : « Si tu m'aimes, tu me serviras » (D&A 42 :29). Le roi Benjamin a enseigné : « Lorsque vous êtes au service de vos semblables, vous êtes simplement au service de votre Dieu » (Mosiah 2:17). Alma a résumé notre devoir par cette déclaration : « Ils veillèrent ainsi sur leur peuple et le nourrirent des choses relatives à la justice » (Mosiah 23:18).

Pour aider chacun de nous à répondre au mandat divin de prendre soin des autres et de les servir, la Première Présidence a annoncé les changements suivants, destinés à concentrer les efforts des collèges de la Prêtrise de Melchisédek et des Sociétés de Secours sur le service à la manière du Sauveur. Voici ces changements :

- **Au niveau de la paroisse, un seul collège de la Prêtrise de Melchisédek.**
- **Au niveau du pieu, un seul collège de grands prêtres.**
- **Le service pastoral remplace l'instruction au foyer et les visites d'enseignement.**
- **Intégration des jeunes dans le service.**

Dans la logique de ces changements, il n'y a plus de réunion du comité exécutif de la prêtrise au niveau des paroisses et des pieux. Si un problème spécifique se présente au niveau de la paroisse, par exemple une situation familiale délicate ou un souci d'entraide inhabituel, il peut être discuté dans une réunion d'épiscopat élargie. Les autres affaires moins délicates pourront éventuellement être discutées en conseil de paroisse. Ce que l'on appelait « réunion du comité exécutif de la prêtrise de pieu » est dorénavant appelé « réunion du grand conseil » (voir les questions 7 et 15 ci-dessous).

Pour plus de renseignements, consultez le site ministering.lds.org/fra.

Au niveau de la paroisse, un seul collège de la Prêtrise de Melchisédek

Russell M. Nelson, président de l'Église, a enseigné : « La révélation n'arrive pas nécessairement entièrement d'un seul coup. Elle peut être progressive¹. » Le déroulement des événements relatifs aux collèges de la prêtrise et la compréhension croissante des clés de la prêtrise donnent un modèle de révélation progressive. Tout au long de l'histoire de l'Église, le Seigneur a souvent révélé sa

volonté ligne sur ligne, en accordant progressivement à ses enfants une plus grande compréhension de la façon d'appliquer les principes de l'Évangile aux conditions du moment (voir D&A 46:15-16).

Pendant plusieurs années, la Première Présidence et le Collège des douze apôtres ont réfléchi aux modifications décrites ci-dessous. Ce n'est qu'après avoir beaucoup prié et soigneusement étudié le fondement scripturaire des collèges de la prêtrise que les dirigeants des instances présidentes de l'Église, à l'unanimité et, après avoir reçu la confirmation que c'est la volonté du Seigneur, ont engagé la restructuration des collèges aux niveaux de la paroisse et du pieu, qui constitue une étape de plus dans le déroulement du Rétablissement.

1. Quelles sont les modifications pour les groupes de grands prêtres et les collèges d'anciens de paroisse ?

Dans les paroisses, les membres des collèges d'anciens et des groupes de grands prêtres seront à présent regroupés en un seul collège, avec une seule présidence. Ce collège, plus grand et plus uni, sera appelé le « collège des anciens », et il n'y a plus de groupe des grands prêtres de paroisse.

Le collège des anciens comprend tous les anciens et les anciens potentiels de la paroisse, ainsi que les grands prêtres qui ne servent pas actuellement dans l'épiscopat, la présidence de pieu, au grand conseil ou comme patriarches en service.

2. Comment la présidence du collège des anciens est-elle organisée ?

Le président de pieu, assisté de ses conseillers, relèvera les dirigeants actuels des groupes de grands prêtres et les présidences actuelles de collèges d'anciens. Puis le président de pieu appellera un nouveau président du collège des anciens dans chaque paroisse, et le président de pieu, un de ses conseillers désigné ou un membre du grand conseil désigné appellera les conseillers recommandés pour servir dans la présidence du collège des anciens. La nouvelle présidence du collège des anciens peut comporter des anciens et des grands prêtres, d'âge et d'expérience divers, servant ensemble dans une même présidence de collège. Un ancien ou un grand prêtre peut être le président du collège ou un conseiller².

3. Qui dirige l'action du président du collège des anciens ?

Le président du collège des anciens rend directement compte au président de pieu. Il reçoit une formation et des directives de la présidence de pieu et par l'intermédiaire du grand conseil. En tant que grand prêtre président de la paroisse, l'évêque se réunit aussi régulièrement avec le président du collège des anciens. L'évêque tient conseil avec lui et lui donne la direction à suivre pour servir au mieux les membres de la paroisse, en travaillant en harmonie avec toutes les organisations. (Voir le *Manuel 2*, section 7.3.1.)

4. Cette modification structurelle change-t-elle l'office de la prêtrise que détiennent les membres du collège ?

Non. Pour ce qui est de leur office dans la prêtrise, les anciens restent anciens et les grands prêtres restent grands prêtres. Toutefois, les anciens continueront d'être ordonnés grands prêtres quand ils sont appelés dans une présidence de pieu ou un épiscopat, ou au grand conseil de pieu – ou à un autre moment par décision du président de pieu, selon son inspiration, après y avoir réfléchi dans la prière.

5. Une paroisse peut-elle avoir plus d'un collège d'anciens ?

Oui. Dans l'esprit de Doctrine et Alliances 107:89, quand une paroisse a un nombre inhabituellement grand de détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek pratiquants, les dirigeants peuvent organiser plus d'un collège d'anciens. Dans de tels cas, chaque collège doit être raisonnablement équilibré en termes d'âge, d'expérience, d'offices et de force de la prêtrise.

Au niveau du pieu, un seul collège de grands prêtres

6. Quelles sont les modifications pour un collège des grands prêtres de pieu ?

La présidence de pieu continue à servir en tant que présidence du collège des grands prêtres du pieu. Les membres de ce collège sont uniquement les grands prêtres qui servent actuellement dans la présidence de pieu, les épiscopats, au grand conseil et comme patriarches en service. Les greffiers et les secrétaires exécutifs de paroisse et de pieu ne sont pas membres du collège des grands prêtres.

Les membres du collège des grands prêtres du pieu se réunissent habituellement avec le collège des anciens, s'ils ne sont pas affectés ailleurs.

7. Quel est le rôle d'un collège de grands prêtres de pieu ?

Dans son rôle de présidence, la présidence de pieu se réunit selon les besoins avec les membres du collège des grands prêtres de pieu pour les former et les aider dans leur appel. Les réunions de pieu existantes, expliquées à la section 18.3 du *Manuel 2* demeurent, avec les modifications suivantes :

- La réunion du comité exécutif de la prêtrise de pieu sera désormais appelée « réunion du grand conseil ».
- Il n'y a plus de réunion annuelle de tous les grands prêtres ordonnés du pieu. Néanmoins, la présidence de pieu tient une réunion annuelle du collège des grands prêtres du pieu.

8. Quels sont les objectifs des modifications apportées aux collèges de la Prêtrise de Melchisédek ?

Avoir un seul collège de la Prêtrise de Melchisédek dans une paroisse unifie les détenteurs de la prêtrise dans l'accomplissement de tous les aspects de l'œuvre du salut, y compris l'œuvre de l'histoire familiale et du temple, précédemment coordonnée par le chef du groupe des grands prêtres. Cela permet aux membres du collège, quels que soient leur âge et leurs antécédents, de bénéficier du point de vue et de l'expérience de frères qui sont à des étapes différentes de la vie. Cela offre aussi aux détenteurs de la prêtrise expérimentés des possibilités supplémentaires de former et guider les autres, notamment les anciens potentiels, les nouveaux membres, les jeunes adultes et les personnes qui redeviennent pratiquantes dans l'Église.

Ces modifications aident les collèges d'anciens et les Sociétés de Secours à coordonner leur travail. Elles simplifient aussi la coordination du collège avec l'épiscopat et le conseil de paroisse. Et elles permettent à l'évêque de déléguer davantage de responsabilités au président du collège des anciens et à la présidente de la Société de Secours, pour que ses conseillers et lui puissent se concentrer sur leurs responsabilités les plus importantes, en particulier celle de présider la Prêtrise d'Aaron et les Jeunes Filles.

Le service pastoral remplace l'enseignement au foyer et les visites d'enseignement

Depuis de nombreuses années, les instructeurs au foyer et les instructrices visiteuses étaient désignés pour se rendre chez chaque membre chaque mois, pour donner un message et aider selon les besoins. D'innombrables heures de service dévoué et désintéressé ont été consacrées à cette grande œuvre.

Dans la continuité de ce dévouement, les dirigeants de l'Église demandent maintenant aux membres de s'attacher davantage à servir à la manière du Christ spirituellement et temporellement (voir la section 3.2.3 du *Manuel 2*). Pour mettre l'accent sur ce service, les programmes précédents de l'instruction au foyer et des visites d'enseignement sont maintenant un effort commun appelé « service pastoral », supervisé par les présidences du collège d'anciens et de la Société de Secours sous la direction de l'évêque.

9. Qu'est-ce que le « service pastoral » ?

Le Sauveur a montré par l'exemple de ce que veut dire servir en le faisant par amour pour son père et pour chaque personne (voir Jean 15:9-10). Il a aimé, instruit, consolé et béni les personnes de son entourage, et a prié pour elles, et il a invité tout le monde à le suivre (voir Marc 8:34). Dans le service pastoral, les membres s'efforcent à l'aide de la prière de servir comme il le ferait, de « consoler ceux qui ont besoin de consolation », de « toujours veiller sur les membres de l'Église, [...] être avec eux et [...] les fortifier », de « rendre visite à chaque membre » et d'aider chacun d'eux à devenir un vrai disciple de Jésus-Christ (Mosiah 18:9 ; D&A 20:51, 53 ; voir aussi Jean 13:35).

Dans le service pastoral, les membres décident par la communication et l'inspiration de la fréquence et du type de contact qu'ils auront avec les personnes sur lesquelles ils sont chargés de veiller. Ils tiennent conseil avec leurs dirigeants et leur font rapport au moins une fois par trimestre de leur service et des besoins et des forces des personnes dont on leur a demandé de prendre soin. Les dirigeants font rapport de ces entretiens de service pastoral chaque trimestre ; ils ne font plus rapport du nombre de visites faites ou de contacts pris avec les personnes et les familles. De plus, par un lien de la prêtrise avec chaque membre, les frères et les sœurs de service pastoral forment un réseau de communication que les dirigeants peuvent utiliser en cas de danger ou d'urgence.

10. Comment appelle-t-on les personnes qui servent ainsi ?

Les détenteurs de la prêtrise sont appelés « frères de service pastoral » ; les sœurs de la Société de Secours sont appelées « sœurs de service pastoral ». En règle générale, on les appellera simplement par leur nom : « frère Dupont » et « sœur Martin ». On ne les appelle pas « pasteurs ».

11. Quelles ressemblances et quelles différences y a-t-il entre le service pastoral et l'instruction au foyer et les visites d'enseignement ?

Le service pastoral ressemble à l'instruction au foyer et aux visites d'enseignement en ce que chaque foyer aura des frères de la prêtrise – des frères de service pastoral – qui serviront la famille ou les personnes qui y vivent et qui prendront soin d'eux (voir D&A 20:47, 59). Chaque sœur adulte aura des membres de la Société de Secours – des sœurs de service pastoral – qui

la serviront et prendront soin d'elle, ce qui renforcera encore l'accent mis sur le service par la présidence générale de la Société de Secours à partir de janvier 2018 (voir « Maintenir le contact avec elle à n'importe quel moment, n'importe où et par n'importe quel moyen », *Le Liahona*, janvier 2018, p. 7).

En outre, certaines exigences relatives à l'instruction au foyer et aux visites d'enseignement ont été modifiées pour aider les membres à servir en soulignant davantage la nécessité de répondre aux besoins. Les contacts n'ont plus à être toujours des visites formelles. Ils peuvent se faire au foyer, à l'église ou dans n'importe quel cadre sûr, convenable et accessible. Comme Jeffrey R. Holland l'a enseigné, « [ce] qui importe le plus, c'est la manière dont vous avez fait du bien et pris soin des personnes dont vous avez la charge, ce qui n'a quasiment rien à voir avec un calendrier ou un endroit particulier. Ce qui importe, c'est que vous aimiez les gens qui vous sont confiés et que vous vous acquittiez du commandement 'de toujours veiller sur les membres de l'Église'³ ».

En bref, le service pastoral est dirigé par l'Esprit, il est souple et adapté aux besoins de chaque membre.

12. En quoi le service pastoral est-il dirigé par l'Esprit ?

Quand ils servent, les membres recherchent l'inspiration pour savoir comment tendre au mieux la main aux autres et répondre à leurs besoins. Une visite planifiée et des appels téléphoniques réguliers à une sœur âgée qui vit seule assureraient-ils le lien dont-elle a besoin ? Est-ce qu'inviter un jeune adulte non pratiquant à participer à un projet communautaire serait le contact le plus utile ? Est-ce qu'assister en supportant à un match de football d'un jeune serait une aide pour lui et ses parents ? Est-ce qu'envoyer par SMS un verset d'Écriture porteur d'espérance à quelqu'un aiderait à alléger ses fardeaux ? Est-ce qu'un mot, une carte ou un courriel serait un témoignage d'intérêt utile ? Qu'est-ce que le Sauveur voudrait que ses serviteurs fassent ? Trouver des réponses inspirées à ce genre de questions et utiliser toutes les méthodes disponibles pour garder le contact avec les personnes qui leur sont attribuées est l'essence du service pastoral inspiré. Pour rendre un service chrétien, les frères et les sœurs de service pastoral ne peuvent pas compter sur des visites de routine ou des messages prédéfinis ; ils recherchent l'inspiration et consultent les membres des familles qui leur sont attribuées pour prendre soin d'eux au mieux, en utilisant le temps et les moyens dont ils disposent.

13. En quoi y a-t-il de la souplesse dans le service pastoral ?

Les frères et les sœurs de service pastoral ont la possibilité de faire ce qui fonctionne le mieux. Les personnes dont il leur est demandé de prendre soin n'ont pas toutes nécessairement besoin de la même attention. En coordination avec l'épiscopat et le conseil de paroisse, les présidences du collège des anciens et de la Société de Secours indiquent aux frères et sœurs de service pastoral les besoins les plus importants. La priorité est le plus souvent donnée aux nouveaux membres, aux membres non pratiquants potentiellement réceptifs et à d'autres membres tels que les mères ou les pères seuls, les veuves et les veufs. Les dirigeants peuvent affecter un dirigeant de jeunes à une famille dont le fils ou la fille rencontre des difficultés, et ils affectent immédiatement des frères et des sœurs de service pastoral aux nouveaux convertis. Ils peuvent affecter n'importe quels membres du collège des anciens à ce service, qu'ils soient grands prêtres ou anciens.

Lorsque c'est opportun, un couple marié peut être affecté à une famille ou à une personne. De plus, les lauréoles et les églantines peuvent apporter une aide non négligeable en faisant équipe avec des sœurs de la Société de Secours, comme le font les prêtres et les instructeurs en faisant équipe avec des détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek (voir la question 22 ci-dessous).

14. Comment le service pastoral est-il adapté aux besoins de chaque membre ?

Les frères et les sœurs de service pastoral s'efforcent de répondre au mieux aux besoins individuels. Ils peuvent utiliser toutes les formes de communication pour agir selon l'inspiration de l'Esprit et répondre aux besoins des personnes qu'ils servent. Cela commence par une réflexion dans la prière et par une conversation avec les familles et les personnes qui leur sont attribuées, pour mieux les connaître. Au cours de cette conversation et des contacts subséquents, ils écoutent les personnes sur lesquelles ils doivent veiller afin de comprendre comment les servir au mieux, notamment la fréquence et le type de contact qu'elles désirent et leur souhait éventuel de recevoir un message ainsi que son contenu. Les personnes qui servent veillent à ce que toutes les communications avec tout membre de la famille soient pertinentes.

Les frères et sœurs de service pastoral s'efforcent d'aider les personnes et les familles à se préparer pour leur prochaine ordonnance, à respecter les alliances qu'ils ont faites et à devenir autonomes. Cette aide peut comprendre des messages spirituels adaptés aux besoins d'une personne ou d'une famille, bien que le service pastoral ne soit pas principalement une tâche consistant à donner un message. *Le Liahona* ne comportera plus de message particulier à utiliser lors des contacts de service pastoral.

15. Comment les dirigeants de la Prêtrise de Melchisédek et de la Société de Secours travaillent-ils à l'unisson ?

L'une des conséquences naturelles que visent l'accroissement de la force des collèges de la prêtrise restructurés et l'unité avec la Société de Secours qui en résulte est une plus grande capacité de prendre soin des autres. Le service pastoral consiste en un effort coordonné pour accomplir le devoir de la prêtrise de « rendre visite à chaque membre » et de « toujours veiller sur les membres de l'Église, d'être avec eux et de les fortifier » et l'objectif de la Société de Secours, d'« [augmenter] la foi en notre Père céleste et en Jésus-Christ et son expiation, [de fortifier] les personnes, les familles et les foyers au moyen des ordonnances et des alliances, et [d'œuvrer] dans l'unité pour aider les personnes nécessiteuses » (D&A 20:47, 53 ; *Manuel* 2, section 9.1.1).

En œuvrant ensemble et sous la direction de l'évêque, les présidences du collège des anciens et de la Société de Secours ont la possibilité d'être inspirées, organisées et coordonnées dans leurs efforts pour veiller sur chaque personne et chaque famille et prendre soin d'elle. La coordination implique de travailler ensemble par les moyens suivants :

- La présidence du collège des anciens recommande les affectations de service pastoral pour les personnes et les familles de la paroisse. La présidence de la Société de Secours recommande les affectations de service pastoral pour les sœurs de la Société de Secours. Lorsqu'il y a des besoins particuliers, les présidences du collège des anciens et de la Société de Secours peuvent discuter d'affectations spécifiques avant qu'elles soient décidées.

- Les présidences du collège des anciens et de la Société de Secours soumettent les affectations à l'évêque pour approbation.
- Selon les besoins, les frères et sœurs de service pastoral peuvent discuter de situations particulières concernant certaines personnes et, lorsque c'est nécessaire, s'adresser à leurs dirigeants de collège ou de Société de Secours pour demander de l'aide et des moyens supplémentaires.
- Les présidences du collège des anciens et de la Société de Secours se réunissent une fois par trimestre pour discuter des besoins des personnes et des familles suite aux entretiens de service pastoral.
- À la suite de cette réunion, le président du collège des anciens et la présidente de la Société de Secours se réunissent ensemble avec l'évêque une fois par trimestre pour voir comment répondre aux besoins des personnes et des familles.
- Selon les besoins, les dirigeants du collège des anciens et de la Société de Secours tiennent conseil avec le conseil de paroisse au sujet des points forts et des besoins rapportés lors des entretiens de service pastoral, et élaborent et mettent en œuvre des plans pour servir au mieux les membres de la paroisse.

Pour simplifier la coordination, les paroisses se concentrent sur les réunions de conseil de paroisse et ne tiennent plus de réunion de comité exécutif de la prêtrise. Les points qui étaient traités précédemment lors des réunions du comité exécutif de la prêtrise sont abordés, selon les besoins, dans des réunions d'épiscopat élargies, en conseil de paroisse ou lors des réunions trimestrielles de l'évêque, du président du collège des anciens et de la présidente de la Société de Secours.

16. Comment les membres reçoivent-ils leurs affectations de service pastoral ?

Les dirigeants se réunissent avec les frères et sœurs de service pastoral, de préférence par équipe, pour les informer de leurs affectations et des points forts, des besoins et des difficultés des personnes qu'ils vont servir. Cette conversation peut avoir lieu lors d'un entretien de service pastoral (voir la question 20 ci-dessous) ou quand le besoin se présente.

17. Quel est le rôle des visites à domicile ?

Compte tenu des effectifs, des distances, de la sécurité et d'autres considérations, une visite chaque mois dans chaque foyer peut ne pas être possible ou pratique ; néanmoins, les visites personnelles sont importantes quand on peut les faire. Pour servir comme le ferait le Sauveur, les frères et sœurs de service pastoral envisagent toutes les manières possibles de contacter les personnes qui leurs sont attribuées et de prendre soin d'elles.

18. Le service pastoral comprend-il toujours un message ?

Non. Quand les frères et sœurs de service pastoral ont fait connaissance des personnes qui leur sont attribuées, ils apprennent quels sont leurs besoins et le Saint-Esprit peut leur inspirer d'enseigner un principe de l'Évangile. Un père ou une mère peut aussi demander qu'un sujet particulier soit discuté avec sa famille. Mais le meilleur « message » consiste à se soucier des personnes et à faire preuve de compassion à leur égard.

19. Comment les frères et sœurs de service pastoral font-ils rapport ?

Les dirigeants ne tiennent plus de rapport mensuel des visites. En revanche, les frères et sœurs de service pastoral ont l'occasion de s'entretenir avec leurs dirigeants pour faire le point sur leur service et discuter de la situation des personnes dont ils sont responsables. Ces entretiens de service pastoral ont lieu au moins une fois par trimestre, et à tout autre moment où il est nécessaire de tenir conseil.

20. Qu'est-ce qu'un entretien de service pastoral ?

Les entretiens de service pastoral permettent de : (1) discuter des points forts, des besoins et des difficultés des familles et des personnes attribuées ; (2) déterminer pour quels besoins le collègue, la Société de Secours ou le conseil de paroisse peut apporter son aide ; et (3) apprendre des dirigeants et être davantage motivé dans l'accomplissement de son service.

Au moins une fois par trimestre, les frères et sœurs de service pastoral rencontrent un dirigeant du collège des anciens ou une dirigeante de la Société de Secours lors d'un entretien de service pastoral, de préférence en personne et avec leur partenaire de service. Des conjoints qui servent ensemble peuvent se réunir soit avec un dirigeant du collège des anciens soit avec une dirigeante de la Société de Secours soit avec les deux. Entre les entretiens, les frères et sœurs de service pastoral communiquent d'autres informations selon les besoins, en personne ou par téléphone, SMS, courriel ou autres. Ils ne donnent de renseignement confidentiel qu'au président du collège des anciens ou à la présidente de la Société de Secours, ou directement à l'évêque.

21. Comment les dirigeants gardent-ils la trace des entretiens de service pastoral ?

Les présidences du collège d'anciens et de la Société de Secours conservent une trace des entretiens qu'ils ont avec les frères et les sœurs de service pastoral. Les dirigeants indiquent le mois où l'entretien a eu lieu et qui y a participé. Ils indiquent qu'une équipe a été vue en entretien si au moins l'un des membres de l'équipe a eu un entretien au cours du trimestre.

D'ici le 1^{er} août 2018, les mises à jour de l'application Outils SDJ et de la Documentation pour les dirigeants et les greffiers sur LDS.org permettront de faire de tels rapports. Le rapport trimestriel modifié sera également disponible en milieu d'année 2018. Les dirigeants et les greffiers recevront plus de détails prochainement dans une note d'information émanant du siège de l'Église.

Intégration des jeunes dans le service pastoral

22. Comment intégrer les jeunes dans le service pastoral ?

Les dirigeants peuvent choisir de désigner des lauréoles ou des églantines pour faire équipe avec des sœurs de la Société de Secours, de même que les prêtres et les instructeurs sont maintenant désignés pour faire équipe avec des détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek. Les jeunes utilisent leurs talents et progressent spirituellement en servant aux côtés des adultes dans l'œuvre du salut et en participant aux entretiens de service pastoral. De plus, en intégrant les jeunes, on augmente le nombre de membres engagés dans le service pastoral et ainsi le nombre de personnes dont on peut prendre soin. Cela permettra aussi de simplifier et de renforcer l'approche du service au sein des familles lorsqu'une mère et sa fille - ou un père et son fils - serviront ensemble.

23. Les jeunes doivent-ils se voir attribuer personnellement des frères et/ou des sœurs de service pastoral ?

Non. Les jeunes gens et les jeunes filles sont attribués aux personnes qui servent leur famille. Leurs dirigeants de la Prêtrise d’Aaron et des Jeunes Filles veillent également sur eux.

Les modifications relatives aux collèges doivent être mises en place rapidement. La mise en place du service pastoral prendra peut-être un peu de temps, mais elle doit être effective dès que possible. Pour plus de renseignements, consultez le site ministering.lds.org/fra.

Veillez noter que ce qui s’applique aux paroisses et aux évêques vaut aussi pour les branches et les présidents de branche ; ce qui s’applique aux pieux vaut aussi pour les districts, et ce qui s’applique aux présidents de pieu vaut aussi pour les présidents de mission et de district.

1. Russell M. Nelson, « Demandez, cherchez, frappez », *Le Liahona*, novembre 2009, p. 83.

2. Voir Doctrine et Alliances 107:9-12. Au verset 11, « le grand prêtre » désigne un grand prêtre président.

3. Jeffrey R. Holland, « Représentants auprès de l’Église », *Le Liahona*, novembre 2016, p. 62.